

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Brocante GEEK du 06/11/2022

Salle des fêtes de Tillé (Oise) – Proche Beauvais

### Identité de l'exposant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Je suis un particulier et je déclare sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature dans l'année civile et m'engage à ne proposer à la vente que des objets personnels et d'occasions.

Je suis un professionnel et déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce.

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_ N° R.C.\* : \_\_\_\_\_

*\*Pour les professionnels uniquement*

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Produits exposés : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Réservation de l'emplacement : (dans la limite des places disponibles)

Table 1,80 m x 0,80 m : \_\_\_\_\_ x 15 € = \_\_\_\_\_ €

Liste des pièces à fournir pour que votre réservation soit prise en compte :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Le règlement de la brocante dûment signé, avec la mention « lu et approuvé »
- Le paiement par chèque à l'ordre de « MAGEEKWORLD »
- Une copie de votre carte d'identité (recto verso) ou de votre permis de conduire ou de votre passeport

Site internet : <https://www.mageekworld.org/>

Mail : [contact@mageekworld.org](mailto:contact@mageekworld.org)

**Le dossier est à retourner au plus tard le 28 octobre 2022 :**

MageekWorld  
4 rue Simone Signoret  
60 000 BEAUVAIS

Les informations recueillies sont nécessaires pour le traitement de votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de vos informations personnelles, veuillez nous écrire à l'adresse suivant : [contact@mageekworld.org](mailto:contact@mageekworld.org)

# Règlement de la brocante GEEK

à Tillé du 6 Novembre 2022

1. La brocante est ouverte aux exposants le dimanche 6 novembre 2022 à partir de 06h00 et à partir de 07h00 pour les visiteurs.
2. Le matériel exposé devra faire partie de l'une de ces catégories :
  - a. Jeux vidéo rétro
  - b. Consoles ou ordinateurs rétro
  - c. Jeux anciens
  - d. Jouets de collectionLes organisateurs se réservent le droit d'autoriser la vente d'objets hors catégories si ceux-ci restent dans le thème de la culture geek.
3. Tous les exposants devront se conformer à la législation en vigueur notamment concernant les mesures sanitaires.
4. Chaque participant doit être en possession d'une assurance personnelle, aux fins de couverture de sa responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, casse ou dégradations.
5. Les emplacements des exposants sont définis par les organisateurs. Un emplacement sera équipé du nombre de tables réservées ainsi que de deux chaises pour chaque inscription. Le tarif s'élève à 15€ par table de dimension 180cmx80cm. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser des tables de différentes tailles tant que la proportion en mètre linéaire est respectée.
6. Les réservations seront traitées et satisfaites dans l'ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles. Pour qu'elles soient prises en comptes, elles doivent être complètes (formulaire d'inscription, copie de la pièce d'identité recto/verso, règlement signé avec la mention « lu et approuvé », le paiement par chèque à l'ordre de « MAGEEKWORLD ») et réceptionnée au plus tard le 28 octobre 2022.
7. Toute réservation est considérée comme définitive et ne pourra être remboursée.
8. Le commerce d'alimentation et de boissons est exclusivement réservé aux organisateurs.
9. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui pourrait troubler, ou troublerait l'ordre ou la moralité de la brocante.
10. L'ensemble du matériel exposé devra être remballé le jour même et l'emplacement devra être laissé propre.
11. L'accès à la brocante est payant pour les visiteurs. Le tarif est fixé à 1€ par visiteur et gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés. Il sera toute fois possible de sortir du site de la brocante et d'y revenir sans coût supplémentaire.
12. Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement. Toute infraction à l'une des clauses ci-dessus pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement ou compensation.

Lu et approuvé, le \_\_\_\_\_

Signature de l'exposant :